

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA D'ORAN

DAIRA DE BIR EL DJIR

COMMUNE DE BIR EL DJIR

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

NIF 41200200003101913101 EN ATTENTE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
Le Président de L'A.P.C de BIR EL DJIR informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales dans le cadre de l'opération suivante :

ACQUISITION DES BACS A ORDURES MENAGERS EN PLASTIQUE

-Publie dans les journaux nationaux (الدوري) en date du 04/06/2026 (la concorde) en date du 04/06/2026

Après évaluation des plis selon les critères du cahier des charges l'opération a été attribué comme suit :

Soumissionnaire retenue	Note technique	Montant proposée en DA TTC	Délai proposé	NIF	Critères de choix
CHERIET BOUALEM	70	24.680.600,00	10 jours	18329300013714902901	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret cité ci-dessus le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire d'un marché ou son annulation, la déclaration d'infructuosité ou l'annulation de la procédure peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente.

Le recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la dite limite pour introduire un recours est prorogée au jour suivant ouvrable.

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de nos services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

BIR EL DJIR Le :

Le président d'APC DE BIR EL DJIR